POINT DE PRESSE DU PROCUREUR GÉNÉRAL ADJOINT DE SKIKDA

Clôture de la première session criminelle et le code des procédures civile et administrative au menu

La première session criminelle de l'année 2009 et le nouveau code des procédures civile et administrative ont été au menu du point de presse animé par le procureur général adjoint, samedi, dans son bureau.

En premier lieu, c'est le bilan chiffré qui a meublé les discussions. Il est fait référence à 47 affaires dont 28 nouvellement enrôlées. Parmi elles, deux ont été enrôlées lors de la précédente session, la quatrième de l'année écoulée. Le nombre d'affaires ayant fait l'objet de recours est estimé, quant à lui, à 19.

Fait unique dans les annales judiciaires algériennes, aux dires du conférencier, le nombre d'affaires tranchées est de 47 sur 47, soit le grand chelem en la matière, et qui ont vu l'implication de 77 personnes. Cela est expliqué par «la manière avec laquelle sont traités les dossiers. Tous ont été ficelés, et les convocations sont arrivées à leurs destinataires (accusés, victimes et témoins) dans les délais prévus», nous dira le procureur général adjoint.

Selon les statistiques, trois affaires se sont soldées par des condamnations à mort à l'encontre de 7 inculpés, dont 3 par contumace. Une seule réclusion à perpétuité a été prononcée par la cour d'assises.

Il convient de souligner également que 22 affaires sur les 47 tranchées ont fait l'objet de recours introduits, dont quatre par le représentant du ministère public, une par la partie civile et dix-sept par les plaignants. Il y a eu une seule affaire liée au trafic de stupéfiants, 3 ayant trait au terrorisme, 4 d'homicide volontaire, 10 de coups et blessures volontaires et 28 à des délits divers. En revanche, on n'enregistre aucune affaire de fraude fiscale. L'élément féminin n'est pas en reste du fait que quatre femmes font partie du lot des accusés. Deux d'entre elles se sont vu retenir contre elles les chefs d'accusation de détournement de deniers publics. La première a écopé de 5 ans de prison ferme, alors que la seconde sera jugée lors de la prochaine session criminelle après finalisation de la procédure relative à l'absence de la plaignante lors des séances en première instance.

La deuxième partie du point de presse a été axée sur la modernisation du secteur de la justice pour la bonne prise en charge des préoccupations citoyennes. Elément novateur, le terme «d'hôtesse de la justice» fera son entrée dans le jargon judiciaire, *«dans le souci d'assurer une bonne réception du public»,* selon le conférencier.

Ce dernier affirmera que tous les arrêts de cour et les jugements sont délivrés dans les délais requis. *«L'affaire des exécutions des jugements est une autre affaire»,* se rétracte-t-il, en réponse à la remarque d'un collègue au sujet du retard dans l'exécution des jugements.

L'orateur a également déclaré que le nouveau code des procédures civile et administrative apportera des changements notables. Parmi eux, la désignation d'un avocat au profit des plaignants voulant introduire des recours auprès de la cour après que le tribunal eut traité l'affaire et que le jugement n'eut pas été du goût du plaignant.

Cette mesure, qui ne concerne que le volet civil, sera accompagnée de la contribution de la justice dans le cas où l'intéressé ne peut couvrir les frais nécessaires. Quelques catégories sociales seront touchées. Il s'agit des moudjahidine, des veuves de chouhada, des handicapés et des cas sociaux. Au préalable, une étude des demandes sera effectuée par le parquet en vue de bien cibler les potentiels bénéficiaires.

Zaïd Zoheïr

SIDI-BEL-ABBÈS

La femme, souffre-douleur de son entourage

Dans un bilan rendu public par la police de Sidi-Bel-Abbès, s'étalant sur la période allant de 2004 à 2008, l'on notera la courbe ascendante de la recrudescence de la maltraitance de la femme avec un léger fléchissement en 2007.

En 2008, 134 affaires sont liées aux coups et blessures volontaires (CBV) (69), à la violence sexuelle (1), au viol (2), aux mauvais traitements (46) et à l'harcellement sexuel (16).

Les chiffres parlent d'eux-mêmes si l'on se réfère à 2007 où la police n'a eu à traiter que 113 affaires dont 59 pour CBV, 3 pour violence sexuelle, 1 pour viol, 45 pour mauvais traitements et 5 pour harcellement sexuel. Après lecture des chiffres de ces 4 dernières années, l'on relèvera que les cas de CBV sont les plus importants en 2004, avec un fléchissement en 2005, 2006 et 2007 et l'amorce une montée vertigineuse en 2008.

Les affaires de mauvais traitements sur les femmes suivent de près celle des CBV. Bien que les cas d'inceste revêtent toujours un aspect de tabou dans notre société, la police a quand même eu à traiter 4 cas entre 2004 et 2008.

En tête de liste des auteurs de violence de maltraitance, de harcellement sexuel, de viol ou d'inceste, arrivent les tierces personnes à la victime suivies de l'époux, de l'amant ou petit ami, du collègue, du père et afin du frère. La symbolique de la Journée internationale de la femme doit être dépassée, il est temps que d'autres engagements doivent être pris pour soustraire la femme à ses bourreaux et lui assurer l'égalité avec l'autre sexe. Sachant que les femmes ne font que davantage s'affirmer dans leur combat en investissant tous les domaines aux côtés des hommes.

Les comportements négatifs vis-à-vis de la femme se poursuivront tant que l'intolérance contre elle ne sera pas levée et que la société, qui se prétend moderne, continue à l'admettre. Les déclarations préfabriquées pour souligner le courage et la patience des femmes à l'occasion de leur journée ne suffisent pas pour les rassurer, elles attendent beaucoup du changement de mentalités pour être respectées et le chemin semble être long.

A. M.

HABITAT PRÉCAIRE À AÏN-TÉMOUCHENT

Relogement de 200 familles à Beni-Saf et Tamazoura

La lutte contre l'habitat précaire se poursuit de plus belle dans la wilaya de Aïn-Témouchent puisque le week-end dernier a vu deux opérations simultanées de relogement de 200 familles à Beni-Saf et Tamazoura, dans la daïra de Aïn-El-Arba.

La première opération s'est déroulée dans la ville de Beni-Saf en présence du chef de l'exécutif, du directeur de l'OPGI et des services concernés par cette opération. 60 familles qui résidaient dans la cité des abattoirs ont été transportées au moyen de camions vers leurs nouveaux logements, de même que pour les 70 autres familles qui résidaient à Sidi-Safi (3 km de Beni-Saf) ainsi que deux autres habitants Sidi-Ouriache. Une joie indescriptible se lisait sur les visages des heureux bénéficiaires qui, faut-il le noter, vivaient dans des habitations précaires. Une autre opération a touché 50 bénéficiaires à Tamazoura dans la daïra de Aïn-El-Arba, et la même joie a été exprimée par les familles bénéficiaires qui vivaient dans des habitations vétustes datant de l'époque coloniale.

D'autres opérations de relogement sont programmées pour les prochains jours et toucheront plus de 300 familles, a-t-on appris auprès des responsables concernés. A noter que depuis le lancement de cette opération de lutte contre l'habitat précaire, plus de 2 000 familles ont pu être relogées au chef-lieu de wilaya, à Hassi-El-Ghella, Oued Bakeche et Beni-Saf.

En ce qui concerne les sites récupérés à la suite des opérations de démolition de l'habitat précaire, ils serviront pour les futurs programmes de logements sociaux et locatifs que compte lancer la wilaya de Aïn-Témouchent.

S. B.

ACCIDENTS DE LA ROUTE À MILA

Les chiffres effarants de la Gendarmerie nationale

14 morts et 176 blessés ! Peut-on s'exclamer à la vue du bilan bimensuel (janvier/février) présenté par le groupement de wilaya de la Gendarmerie nationale ? En effet, les services de sécurité et de la prévention routière ne cessent de tirer la sonnette d'alarme sur ce fléau qui endeuille chaque année des milliers de familles algériennes, et cela ne semble émouvoir personne. La preuve, 96 accidents de la route ont été enregistrés durant cette période par la Gendarmerie nationale dans la wilaya de Mila, dont 9 mortels, survenus principalement sur les RN5, 79 et 100. Excès de vitesse (15 cas), dépassement dangereux (15 cas), perte de contrôle du véhicule (10 cas), changement brusque de direction (7 cas) et non-respect de la distance de sécurité (7 cas), sont en gros les principales causes de ces accidents. Durant cette même période, l'unité de prévention de la circulation routière a enregistré 1 098 retraits de permis de conduire, 1 580 infractions au code de la route, 4 947 PV de contravention et 459 délits de coordination de transport.

Qui peut freiner, un tant soit peu, cette descente aux enfers ? La répression à elle seule n'y viendrait pas à bout, sans une prise de conscience de tout un chacun.

M. M'haïmoud

BORDJ BOU-ARRÉRIDJ

Mouvement de protestation de DEM

Apostrophés par les dernières décisions de l'inspection académique qui vient de désigner deux dames, dont une jeune directrice nouvellement titularisée, à la tête de deux anciens établissements du moyen, en l'occurrence Belarbi-Baâtouche et Mohamed-Belgharbi, tous deux sis au centre-ville du chef-lieu de wilaya, après la mise à la retraite de leurs directeurs, un groupe de chefs d'établissements du moyen se sont réunis en espérant trouver la formule idéale, voire la plus raisonnable pour protester contre de telles décisions, qualifiées d'abusives et favoritistes. En ce sens, il a été convenu de rédiger une pétition basée essentiellement sur deux revendications principales, à savoir l'annulation des deux désignations et la soumission des deux postes vacants à l'opération du mouvement de transfert des directeurs, en fonction de l'ordre de mérite que détermine le barème de chaque candidat, comme le stipule la législation scolaire. Les protestataires prévoient également une prochaine démarche qui consiste à désigner des représentants qui transmettront leurs préoccupations au premier responsable du secteur, confient-ils.

Saâdène Ammara

ADRAR

Les truffes sont de retour !

Ah ! ces truffes font rêver, car elles représentent un véritable délice pour le palais. Elles ne sont pas saisonnières mais tributaires des conditions climatiques et particulièrement de la pluviométrie qui favorise leur germination et leur prolifération. Elles peuvent être blanchâtres ou ocre. Mets très apprécié et très recherché par les fins gourmets, elles sont préparées de différentes manières : cuites ou bouillies et saupoudrées de sel, sous forme de tajine mélangées à des petits pois : un régal ! Si en France les truffes noires coûtent 500 euros le kilogramme, chez nous, au début du mois de décembre, le prix atteignait et dépassait même les 1 200 DA le kilogramme.

Aujourd'hui, de grosses quantités sont étalées sur le marché et du coup les prix ont chuté pour se maintenir entre 100 DA, pour les truffes de petit calibre, et 300 DA pour les plus grosses. Elles peuvent également se conserver, mais pas au congélateur. Epluchées et coupées en morceaux, elles sont déposées dans un coin à l'ombre. Là, elles pourront sécher et durcir pour être consommées dans un an, voire plus. Elles seront ajoutées à la sauce du couscous. C'est la consécration ! Dans les régions de Béchar, Abadla, Taghit, nombreux sont les randonneurs qui s'adonnent à leur passe-temps favori : le ramassage des truffes. Un job lucratif !

El-Hachemi

SOUK-AHRAS

7 familles sans électricité depuis 2003 à Taoura

Implanté au niveau de la commune de Taoura, au sein d'un quartier populaire, 7 familles bénéficiaires des logements LSP de la cité Mezara-Abdelkader, réalisés par l'OPGI qui est le maître d'ouvrage délégué, se plaignent d'insuffisances criantes qui pénalisent la qualité de vie des résidents.

En effet, les habitants dudit immeuble, avec qui nous nous sommes entretenus, nous ont affirmé que le bâtiment en question n'est pas raccordé au réseau électrique depuis l'année 2003, date de la remise des clés aux locataires, laissant des familles entières privées d'électricité. Face à cet état de fait déplorable, ils lancent un appel à la Sonelgaz pour mettre fin à leur calvaire qui a trop duré.

Barour Yacine